

Les salarié-e-s d'abord !

« Garantir le droit à n'être ni discriminé à l'embauche, ni privé de son emploi, ni obligé de consentir à des réductions significatives de salaire »

« Actuellement, trop de jeunes, trop de « plus de 50 ans » et de professionnel-le-s compétent-e-s sont écarté-e-s du travail et se retrouvent au chômage ou en fin de droit et à l'Hospice général. Humainement, ce n'est pas acceptable »

**2 initiatives
prétendent
défendre
ces principes**

NE LES SIGNEZ PAS !

La préférence nationale, cantonale ou indigène à l'emploi que prônent ces initiatives, est une supercherie inefficace pour lutter contre le chômage et la sous-enchère salariale.

Le but des initiatives de l'UDC et du MCG n'est pas de lutter contre les abus des patrons qui licencient ou pratiquent le dumping salarial, mais de distraire les salarié-e-s (pour mieux les exploiter) en désignant les collègues étrangers-ères ou frontaliers-ères comme les responsables du dumping salarial et du chômage.

UDC, MCG : stop !

Les syndicats genevois appellent les salarié-e-s à rester uni-e-s et à s'opposer aux initiatives cantonales « Genève d'abord ! » et « Frontaliers : stop ! » lancées par l'UDC et le MCG.

« Genève d'abord ! », l'initiative du parti des patrons milliardaires

L'initiative cantonale de l'UDC prétend inscrire des principes justes tels le droit à l'emploi, à ne pas subir de discrimination ou de baisse de salaire dans la constitution cantonale.

Mais qui peut encore croire que le parti de la famille Blocher 12 fois milliardaire et autres patrons millionnaires qui font partie de la frange la plus dure du patronat défend vraiment ces principes ?

Fin janvier 2018, lors du lancement de l'initiative fédérale contre l'immigration, l'UDC, en réclamant la suppression des « mesures d'accompagnement » a dévoilé son vrai programme : elle ne veut pas moins d'immigré-e-s là où l'économie en a besoin, mais moins de droits du travail et moins de droits pour les travailleur-eues, peu importe la couleur de leur passeport ou leur résidence. Car supprimer les « mesures d'accompagnement » signifie supprimer l'obligation d'étendre les CCT à tout le territoire, supprimer les salaires minimaux des CCT, supprimer les salaires minimaux fixés par l'Etat dans les CTT (contrats type de travail édictés par l'Etat dans les branches sans CCT), réduire le nombre de contrôles des entreprises, supprimer les règles sur la durée du travail et la protection de la santé et revenir à l'âge d'or d'un marché du travail entièrement libéral, sans protection ni droits pour les salarié-e-s.

Le texte de l'initiative « *Genève d'abord* » dit expressément que le droit à n'être ni discriminé, ni privé de son emploi, ni obligé à consentir à des réductions significatives de salaire est lié à « un afflux indifférencié de main-d'œuvre étrangère ».

En d'autres termes, l'UDC n'entend pas protéger les salarié-e-s si un-e chômeur-euse genevois-e se retrouve contraint-e d'accepter un travail avec un salaire nettement inférieur à ceux de ses collègues dans une entreprise qui opère des licenciements. Ni ne protège un-e jeune contre un salaire de misère face à un stage abusif. Ni un-e salarié-e de plus de 50 ans qui se fait licencier puis réembaucher par la même entreprise avec un contrat temporaire et un salaire diminué.

Pour déverser sa haine de l'étranger, l'UDC « oublie » à dessin que ce n'est jamais le-la travailleur-euse (suisse ou étranger-ère, résident-e, frontalier-ère ou sans papier) qui tient le couteau par le manche et peut décider d'un licenciement ou d'une baisse de salaire, mais un-e patron-ne.

L'initiative « *Genève d'abord!* » n'est pas crédible : elle ne sert à ces auteurs qu'à déverser la haine des étrangers, à diviser les travailleur-euses, à protéger les patrons.

« *Frontaliers : stop!* », l'initiative qui fait des chômeurs-euses les dindons de la farce

L'initiative « *Frontaliers : stop!* » lancée par le MCG prétend à un nombre « excessif » de frontaliers-ères qui seraient responsables du chômage et de l'explosion des dépenses de l'Hospice général à Genève. Voilà un bouc émissaire bien pratique pour le conseiller d'Etat MCG à la tête de ces deux offices.

L'initiative propose l'obligation d'annoncer tout poste vacant et d'instaurer une préférence à l'emploi pour les Suisses et les résident-e-s contrôlée par l'Office régional de placement.

Cette initiative, sous couvert de protection des salarié-e-s, est tout autant inefficace que la précédente :

- L'initiative n'empêchera aucun licenciement ni aucune délocalisation d'entreprise car elle ne propose d'agir qu'après coup.
- L'Office régional de placement contrôlera que l'entreprise engage un-e résidente et respecte le principe de préférence à l'emploi. Mais, selon l'initiative, il ne contrôlera ni les conditions générales de travail ni le niveau de salaire du poste!

23.- fr c'est le minimum, une initiative des syndicats genevois

- Ce n'est pas un hasard que l'annonce du poste n'est pas assortie d'une obligation d'annoncer le salaire: le but de l'initiative n'est aucunement de lutter contre les patrons qui licencient ou pratiquent le dumping salarial mais de distraire les travailleurs-euses en désignant les collègues frontaliers comme les responsables du dumping salarial et du chômage.
- Les chômeurs-euses risquent d'être les dindons de la farce MCG: les conseillers-ères en emploi seront sous pression pour remplir rapidement à tout prix le poste estampillé «préférence indigène». La pression sera reportée sur les candidat-e-s. Si ces dernier-ère-s devaient refuser le poste, par exemple pour salaire trop bas ou horaires non compatibles, ils-elles s'exposeront à des sanctions de l'Office régional de placement! Au risque, en cas de cumul, de perdre définitivement le droit aux indemnités de chômage.
- L'initiative ne prévoit rien pour empêcher un patron de licencier un-e travailleurs-euses pour en embaucher un meilleur marché! Au contraire, un patron qui licencie pour embaucher meilleur marché un-e chômeur-euse, trouvera sa tâche facilitée par l'Office de placement si l'initiative devait être appliquée.

*L'initiative «Frontaliers STOP»
est une supercherie
qui aura pour effet d'aider
les patrons à embaucher meilleur
marché. Les salarié-e-s
n'ont rien à y gagner!*

Les syndicats genevois viennent de lancer une initiative populaire cantonale pour l'introduction d'un salaire minimum à 23 francs de l'heure à Genève, correspondant à 4086 frs pour un plein temps de 41 heures hebdomadaires.

A Genève, 1 travailleur-euse sur 10, soit 30.000 personnes, dont les 2/3 sont des femmes, gagnent un salaire inférieur à ce montant. Conséquences: même en travaillant à plein temps, ils-elles n'arrivent pas à joindre les deux bouts à la fin du mois. Parce que les employeurs refusent de verser un salaire décent, ces travailleurs-euses doivent recourir à de multiples aides sociales pour survivre, dans une des villes les plus chères – et plus riches – du monde.

Parce qu'on ne défend pas les travailleurs suisses ou résidents si on ne se bat pas en même temps pour les droits de tous-tes les salarié-e-s sans considération de nationalité, sexe, âge, lieu de résidence, permis;

parce que la **division** des travailleurs-euses ne sert que le patronat;

parce que l'initiative de l'**UDC** **usurpe** des principes justes pour déverser de la haine contre les étrangers;

parce que l'initiative du MCG **précarise** davantage les chômeurs-euses et discrimine les collègues frontaliers;

le mouvement syndical genevois appelle à ne pas signer et à s'opposer aux initiatives «Frontaliers: stop!» et «Genève d'abord!» ainsi qu'à soutenir l'initiative pour un salaire minimum à 23 francs de l'heure.

Ce n'est pas avec la préférence indigène proposée par les initiatives de l'UDC et du MCG que le chômage va diminuer

Pour diminuer le chômage, il faut :

- créer de vrais emplois, à commencer par les collectivités publiques (Canton, communes, institutions subventionnées). Ces dernières années, au lieu de créer de l'emploi, elles en ont détruit en transformant nombre d'emplois fixes et correctement rémunérés en postes temporaires, de stages, de réinsertion professionnelle et autres emplois de solidarités avec de faibles rémunérations ;
- instituer une véritable protection contre le licenciement individuel, collectif et des délégué-e-s syndicaux-ales pour empêcher les licenciements pour des broutilles, empêcher les délocalisations et les réductions massives d'emploi ;
- réduire la durée hebdomadaire du travail. La Suisse est le pays d'Europe où la durée du travail est la plus longue et les heures supplémentaires nombreuses. A l'heure où le partage des richesses ne se fait plus et pour anticiper les effets de la numérisation de l'emploi, la réduction de la durée du travail sans réduction de salaire est une mesure simple d'application et efficace pour partager l'emploi et vivre mieux.

Ce n'est pas avec la préférence indigène proposée par les initiatives de l'UDC et du MCG que la sous-enchère va diminuer où les salaires s'améliorer

Lutter contre la sous-enchère, c'est:

- instaurer un salaire minimum légal obligatoire pour tous-tous comme le propose l'initiative syndicale 23.- c'est un minimum ;
- augmenter les salaires minimaux des CCT afin de partager les richesses aujourd'hui récupérées au bénéfice exclusif des patrons et des actionnaires ;
- augmenter massivement le nombre de contrôles des entreprises, avec droit d'accès des syndicats aux lieux de travail, pour épingler les abus patronaux et mettre fin à leur impunité ;
- durcir les sanctions à l'égard des patrons en cas d'infraction aux règles pour qu'elles soient dissuasives, y compris avec interruption du travail en cas de suspicion de sous-enchère ;
- mettre au bénéfice de bonnes CCT ou de de bons contrats type les branches et professions qui en sont dépourvues et faciliter leur extension pour tous les employeurs-euses à les appliquer ;
- fixer dans les lois et dans les CCT des règles pour limiter le recours au travail temporaire et limiter la précarité de l'emploi.

CONTRE LA PRÉCARITÉ

23.-

C'EST UN MINIMUM